

Lausanne, le 21 juin 2007

Madame  
Anne-Catherine LYON  
Conseillère d'Etat  
Rue de la Barre 8  
1014 LAUSANNE

### **Statut et fonction de doyen-ne de l'école obligatoire**

Madame la Cheffe du Département,

La SPV porte à votre connaissance qu'elle a avancé sur la question de la reconnaissance de la fonction décanale dans l'école obligatoire.

Nous vous prions de trouver en pièce jointe, une déclaration de la SPV adoptée le 19 juin courant.

Dans le respect des orientations de cette déclaration et en prenant avis de l'ensemble des acteurs concernés, la SPV demande que soit élaboré dans le plus court délai un référentiel définissant les composantes statutaires de l'activité des doyennes et doyens de l'école obligatoire, qui dépasse le seul collationnement d'activités contenu dans l'actuelle fiche DECFO qui leur est consacrée

Ce n'est qu'une fois ce texte adopté et validé que la question de la classification et du niveau salarial devra être négociée avec les représentants associatifs et syndicaux faitiers.

Dans cette attente et en formant le souhait fort que ce dossier puisse trouver une issue le plus rapidement possible, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe du Département, nos salutations respectueuses.

**SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE**

Jacques Daniélou, président

**Annexe** : déclaration de la SPV du 19 juin 2007

**Copie :**

AVDEO, M. P.-Y. Hunziker

ADGV, M. P.-R. Monbaron

AVDEP, M. B. Muheim

SUD-Education

SSP-Vaud